

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

**SEANCE DU
12 avril 2023**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION
ET LA GESTION D'UNE PISCINE**

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

PUBLIE LE : 21 AVR. 2023

Délibération n°230412-4 : Budget primitif 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril à vingt heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président le six avril, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 12 AVRIL 2023

PRESENTS

AIGREMONT	Alexandre GAYMAY, DELEGUE TITULAIRE Emma SADOUN, DELEGUEE TITULAIRE
CHAMBOURCY	Marie-Pascale TUFI, DELEGUEE TITULAIRE
MAREIL-MARLY	Christian DUSSART, DELEGUE TITULAIRE Maria WENTHOLT, DELEGUEE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE Marie-Odette ALAIS, DELEGUEE TITULAIRE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Arnaud PERICARD, PRESIDENT Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

AIGREMONT	Frederic PENVEN, DELEGUE SUPPLEANT Annie DONGRADI, DELEGUEE SUPPLEANTE
CHAMBOURCY	Myriam GUY, DELEGUEE TITULAIRE Emmanuel PUISEUX, DELEGUE SUPPLEANT
LE PECQ	Armelle LEJAY, DELEGUEE SUPPLEANTE David MANUEL, DELEGUE TITULAIRE Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE Richard HULLIN, DELEGUE SUPPLEANT
LE VESINET	Julie SAMPIERI, DELEGUEE SUPPLEANTE Louis LE MASSON, DELEGUE SUPPLEANT
MAREIL-MARLY	Salma BELOUAH, DELEGUEE TITULAIRE Gilles MORINI, DELEGUE SUPPLEANT Philippe BARDET, DELEGUE SUPPLEANT

Communes non représentées : LE PECQ / LE VESINET

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général des services mutualisés d'Unilys
Monsieur Cyrille SCHUSTER, Directeur des pôles sportifs et culturels d'Unilys
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys
Madame Gaëlle LEVEUGLE, Assistante du service secrétariat/assemblées d'Unilys

Nombre de communes	:	7
QUORUM	:	8
Délégués présents	:	9
Pouvoirs	:	2
Délégués comptant pour le vote	:	10 pour la délibération n°8 relative à la convention lieu de convivialité 11 pour les autres délibérations

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023

RAPPORTEUR : Monsieur BURGAUD, Vice-président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2312-1, L.5211-36 et L. 5212-18 et suivants ;

VU l'article R. 5212-1-1 du Code général des collectivités territoriales fixant le vote du budget par nature ;

VU la délibération n° 150323 du 15 Mars 2023 approuvant le rapport d'orientation budgétaire ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget primitif du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine ;

CONSIDERANT, le budget primitif de l'exercice 2023, qui s'établit ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	:	5 525 240.08 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	:	2 615 255.28 €
SOIT UN BUDGET GLOBAL DE	:	8 140 495.36 €

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Vice-président et en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le budget primitif du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine de l'exercice 2023, annexé à la présente délibération.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **21 AVR. 2023**

Transmis en Préfecture et affiché le **21 AVR. 2023**

Pour Extrait Conforme



Arnaud PÉRICARD

Président du Syndicat Intercommunal

Marie-Odette ALAIS
Secrétaire de séance

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SYNDICAT INTERCONNUNAL - SICGP dont la population est de 3500 habitants et plus - PISCINE INTERCOMMUNALE (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 25780134000015

POSTE COMPTABLE : SAINT-GERMAIN-EN-LAYE COLLECTIVITES LOCALES

M. 14

Budget primitif

voté par nature

BUDGET : PISCINE (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	21
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	22
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	26
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	27
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	28
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	30
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	31
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	32
A4 - Etat des provisions	33
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	34
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	35
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	36
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	37
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	41

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 78551	PISCINE INTERCOMMUNALE PISCINE	BP 2023
----------------------------	---	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	I
--	----------

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	105970
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0.00	0.00	0.00	0.00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses d'exploitation / Dépenses réelles de fonctionnement	92.01	
2	Produit d'exploitation domaine / Recettes réelles de fonctionnement	38.50	
3	Transferts reçus / Recettes réelles de fonctionnement	59.32	
4	Emprunts réalisés / Dépenses d'équipement brut		
5	Encours de la dette	11942505.98	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisesées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

II
A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	5 525 240,08	5 031 460,78
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 493 779,30
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	5 525 240,08	5 525 240,08

INVESTISSEMENT

		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 103 900,00	2 535 130,28
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	309 406,25	80 125,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (2)	(si solde négatif) 1 201 949,03	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	2 615 255,28	2 615 255,28
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	8 140 495,36	8 140 495,36

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés

Total de la section d'exploitation et de financement - RAP + soldes d'exploitation non versés + crédits d'exploitation et de financement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES					II
					A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 355 474,00	0,00	1 685 115,00	1 685 115,00	1 685 115,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 231 618,00	0,00	2 374 000,00	2 374 000,00	2 374 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	55 901,00	0,00	56 401,00	56 401,00	56 401,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		3 642 993,00	0,00	4 115 516,00	4 115 516,00	4 115 516,00
66	Charges financières	196 000,00	0,00	177 907,00	177 907,00	177 907,00
67	Charges exceptionnelles	28 350,00	0,00	65 380,00	65 380,00	65 380,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	250 000,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	121 237,74		114 137,08	114 137,08	114 137,08
Total des dépenses réelles de fonctionnement		4 238 580,74	0,00	4 472 940,08	4 472 940,08	4 472 940,08
023	Virement à la section d'investissement (5)	1 518 952,10		977 300,00	977 300,00	977 300,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	67 300,00		75 000,00	75 000,00	75 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 586 252,10		1 052 300,00	1 052 300,00	1 052 300,00
TOTAL		5 824 832,84	0,00	5 525 240,08	5 525 240,08	5 525 240,08
+						
D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (2)						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						5 525 240,08

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	681 168,79	0,00	648 763,00	648 763,00	648 763,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 666 871,00	0,00	1 890 600,00	1 890 600,00	1 890 600,00
73	Impôts et taxes	1 921 478,32	0,00	2 334 096,78	2 334 096,78	2 334 096,78
74	Dotations et participations	21 888,49	0,00	1 600,00	1 600,00	1 600,00
75	Autres produits de gestion courante	42 551,00	0,00	46 401,00	46 401,00	46 401,00
Total des recettes de gestion courante		4 333 957,60	0,00	4 921 460,78	4 921 460,78	4 921 460,78
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	35 780,40	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		110 000,00	110 000,00	110 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		4 369 738,00	0,00	5 031 460,78	5 031 460,78	5 031 460,78
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		4 369 738,00	0,00	5 031 460,78	5 031 460,78	5 031 460,78
+						
R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (2)						493 779,30
=						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						5 525 240,08

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	1 052 300,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

PISCINE INTERCOMMUNALE - PISCINE - BP - 2023

- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (5) $DF\ 023 = RI\ 021 ; DI\ 040 = RF\ 042 ; RI\ 040 = DF\ 042 ; DI\ 041 = RI\ 041 ; DF\ 043 = RF\ 043$.
- (6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES					II A3
--	--	--	--	--	----------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	25 580,40	5 832,00	2 010,00	2 010,00	7 842,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	117 189,99	17 325,65	80 890,00	80 890,00	98 215,65
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	387 467,75	286 248,60	207 000,00	207 000,00	493 248,60
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	530 238,14	309 406,25	289 900,00	289 900,00	599 306,25
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 735 000,00	0,00	814 000,00	814 000,00	814 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	68 875,10		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	4 803 875,10	0,00	814 000,00	814 000,00	814 000,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	5 334 113,24	309 406,25	1 103 900,00	1 103 900,00	1 413 306,25
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	5 334 113,24	309 406,25	1 103 900,00	1 103 900,00	1 413 306,25

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE (2)	1 201 949,03
=	

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 615 255,28
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	2 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	2 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	80 000,00	80 125,00	51 600,00	51 600,00	131 725,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	1 431 230,28	1 431 230,28	1 431 230,28
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	80 000,00	80 125,00	1 482 830,28	1 482 830,28	1 562 955,28
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	2 380 000,00	80 125,00	1 482 830,28	1 482 830,28	1 562 955,28
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	1 518 952,10		977 300,00	977 300,00	977 300,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	67 300,00		75 000,00	75 000,00	75 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 586 252,10		1 052 300,00	1 052 300,00	1 052 300,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	3 966 252,10	80 125,00		2 535 130,28	2 615 255,28
					+	
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE (2)					0,00
					=	
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					2 615 255,28

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	1 052 300,00
--	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) $DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043$.
- (5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (10) Solde de l'opération $DF 023 + DF 042 - RF 042$ ou solde de l'opération $RI 021 + RI 040 - DI 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 685 115,00		1 685 115,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 374 000,00		2 374 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	56 401,00		56 401,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	177 907,00	0,00	177 907,00
67	Charges exceptionnelles	65 380,00	0,00	65 380,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	75 000,00	75 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	114 137,08		114 137,08
023	Virement à la section d'investissement		977 300,00	977 300,00
Dépenses de fonctionnement – Total		4 472 940,08	1 052 300,00	5 525 240,08
+				
D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE				0,00
=				
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				5 525 240,08

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	814 000,00	0,00	814 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	7 842,00	0,00	7 842,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	98 215,65	0,00	98 215,65
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	493 248,60	0,00	493 248,60
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		1 413 306,25	0,00	1 413 306,25
+				

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE	1 201 949,03
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 615 255,28

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE DU BUDGET			B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	648 763,00		648 763,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 890 600,00		1 890 600,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	2 334 096,78		2 334 096,78
74	Dotations et participations	1 600,00		1 600,00
75	Autres produits de gestion courante	46 401,00	0,00	46 401,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	110 000,00	0,00	110 000,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		5 031 460,78	0,00	5 031 460,78

+

R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	493 779,30
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 525 240,08
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	131 725,00	0,00	131 725,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		75 000,00	75 000,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		977 300,00	977 300,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		131 725,00	1 052 300,00	1 184 025,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	1 431 230,28
-----------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 615 255,28
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				III A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	1 355 474,00	1 685 115,00	1 685 115,00
60611	Eau et assainissement	170 000,00	135 000,00	135 000,00
60612	Energie - Electricité	430 000,00	870 000,00	870 000,00
60622	Carburants	3 500,00	2 500,00	2 500,00
60623	Alimentation	1 780,00	1 550,00	1 550,00
60624	Produits de traitement	21 500,00	23 000,00	23 000,00
60631	Fournitures d'entretien	16 500,00	18 100,00	18 100,00
60632	Fournitures de petit équipement	18 000,00	9 200,00	9 200,00
60636	Vêtements de travail	10 000,00	13 000,00	13 000,00
6064	Fournitures administratives	6 700,00	5 500,00	5 500,00
6068	Autres matières et fournitures	40 050,00	35 350,00	35 350,00
611	Contrats de prestations de services	141 770,00	148 550,00	148 550,00
6135	Locations mobilières	62 924,00	45 700,00	45 700,00
61521	Entretien terrains	4 500,00	9 000,00	9 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	13 500,00	14 700,00	14 700,00
61551	Entretien matériel roulant	2 500,00	2 150,00	2 150,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	7 500,00	10 000,00	10 000,00
6156	Maintenance	103 450,00	83 800,00	83 800,00
6161	Multirisques	28 500,00	26 975,00	26 975,00
617	Etudes et recherches	26 825,00	25 000,00	25 000,00
6182	Documentation générale et technique	4 900,00	5 580,00	5 580,00
6184	Versements à des organismes de formation	40 940,00	40 000,00	40 000,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	1 900,00	4 000,00	4 000,00
6188	Autres frais divers	61 700,00	44 400,00	44 400,00
6226	Honoraires	40 000,00	30 000,00	30 000,00
6231	Annonces et insertions	16 400,00	12 000,00	12 000,00
6236	Catalogues et imprimés	9 500,00	5 190,00	5 190,00
6238	Divers	13 250,00	11 060,00	11 060,00
6241	Transports de biens	2 900,00	4 700,00	4 700,00
6247	Transports collectifs	4 800,00	1 500,00	1 500,00
6251	Voyages et déplacements	5 000,00	4 200,00	4 200,00
6257	Réceptions	4 300,00	7 000,00	7 000,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	10,00	10,00
6262	Frais de télécommunications	22 200,00	22 500,00	22 500,00
627	Services bancaires et assimilés	9 000,00	4 000,00	4 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 550,00	3 050,00	3 050,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	6 500,00	5 500,00	5 500,00
6288	Autres services extérieurs	805,00	1 000,00	1 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	330,00	350,00	350,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 231 618,00	2 374 000,00	2 374 000,00
6218	Autre personnel extérieur	55 250,00	45 600,00	45 600,00
6331	Versement mobilité	23 800,00	27 300,00	27 300,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	6 500,00	6 800,00	6 800,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	20 700,00	23 400,00	23 400,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	4 000,00	4 900,00	4 900,00
64111	Rémunération principale titulaires	488 500,00	470 100,00	470 100,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	33 000,00	34 900,00	34 900,00
64118	Autres indemnités titulaires	236 000,00	240 500,00	240 500,00
64131	Rémunérations non tit.	738 850,00	861 800,00	861 800,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	1 100,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	44 700,00	39 000,00	39 000,00
64172	Apprentis - indemnité inflation	300,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	299 500,00	339 200,00	339 200,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	199 000,00	191 100,00	191 100,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	28 700,00	35 400,00	35 400,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	28 000,00	28 500,00	28 500,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	4 500,00	6 500,00	6 500,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6474	Versement aux autres œuvres sociales	8 500,00	8 500,00	8 500,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	8 718,00	8 500,00	8 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	55 901,00	56 401,00	56 401,00
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	11 000,00	8 600,00	8 600,00
6518	Autres	18 900,00	21 600,00	21 600,00
6531	Indemnités	21 000,00	22 000,00	22 000,00
6533	Cotisations de retraite	2 500,00	1 500,00	1 500,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	2 500,00	2 700,00	2 700,00
65888	Autres	1,00	1,00	1,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)	3 642 993,00	4 115 516,00	4 115 516,00
66	Charges financières (b)	196 000,00	177 907,00	177 907,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	194 000,00	188 500,00	188 500,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	2 000,00	-10 593,00	-10 593,00
67	Charges exceptionnelles (c)	28 350,00	65 380,00	65 380,00
6713	Secours et dots	350,00	300,00	300,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	23 000,00	10 000,00	10 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 000,00	55 080,00	55 080,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	250 000,00	0,00	0,00
6865	Dot. prov. risques et charges financiers	250 000,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	121 237,74	114 137,08	114 137,08
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e	4 238 580,74	4 472 940,08	4 472 940,08
023	Virement à la section d'investissement	1 518 952,10	977 300,00	977 300,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	67 300,00	75 000,00	75 000,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	67 300,00	75 000,00	75 000,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 586 252,10	1 052 300,00	1 052 300,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	1 586 252,10	1 052 300,00	1 052 300,00
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	5 824 832,84	5 525 240,08	5 525 240,08
		+		
		RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00	
			+	
		D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (11)	0,00	
			=	
		TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 525 240,08	

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	46 816,61
Montant des ICNE de l'exercice N-1	57 409,82
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-10 593,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				III
				A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	681 168,79	648 763,00	648 763,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	679 730,91	648 763,00	648 763,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	1 437,88	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 666 871,00	1 890 600,00	1 890 600,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	11 021,00	9 500,00	9 500,00
70631	Redevances services à caractère sportif	1 493 850,00	1 710 500,00	1 710 500,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	162 000,00	170 600,00	170 600,00
73	Impôts et taxes	1 921 478,32	2 334 096,78	2 334 096,78
73111	Impôts directs locaux	1 921 478,32	2 334 096,78	2 334 096,78
74	Dotations et participations	21 888,49	1 600,00	1 600,00
744	FCTVA	1 300,00	1 600,00	1 600,00
74748	Participat° Autres communes	17 781,49	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	2 807,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	42 551,00	46 401,00	46 401,00
752	Revenus des immeubles	6 400,00	6 400,00	6 400,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	36 151,00	40 001,00	40 001,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		4 333 957,60	4 921 460,78	4 921 460,78
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	35 780,40	0,00	0,00
7711	Dédits et pénalités perçus	23 364,40	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	12 416,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	110 000,00	110 000,00
7865	Rep. prov. risques et charges financiers	0,00	110 000,00	110 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		4 369 738,00	5 031 460,78	5 031 460,78
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 369 738,00	5 031 460,78	5 031 460,78
+				
RESTES A REALISER N-1 (10)				0,00
+				
R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (10)				493 779,30
=				
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				5 525 240,08

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détails les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				III
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	25 580,40	2 010,00	2 010,00
2051	Concessions, droits similaires	25 580,40	2 010,00	2 010,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	117 189,99	80 890,00	80 890,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	14 385,00	8 149,79	8 149,79
2182	Matériel de transport	15 000,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	24 746,00	27 340,21	27 340,21
2184	Mobilier	25 498,99	6 300,00	6 300,00
2188	Autres immobilisations corporelles	37 560,00	39 100,00	39 100,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	387 467,75	207 000,00	207 000,00
2313	Constructions	387 467,75	207 000,00	207 000,00
Total des dépenses d'équipement		530 238,14	289 900,00	289 900,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 735 000,00	814 000,00	814 000,00
1641	Emprunts en euros	2 435 000,00	814 000,00	814 000,00
166	Refinancement de dette	2 300 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	68 875,10	0,00	0,00
Total des dépenses financières		4 803 875,10	814 000,00	814 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		5 334 113,24	1 103 900,00	1 103 900,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		5 334 113,24	1 103 900,00	1 103 900,00
+				
RESTES A REALISER N-1 (11)				309 406,25
+				
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE (11)				1 201 949,03
=				
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				2 615 255,28

(1) Détalier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				III B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 300 000,00	0,00	0,00
166	Refinancement de dette	2 300 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 300 000,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	80 000,00	1 482 830,28	1 482 830,28
10222	FCTVA	80 000,00	51 600,00	51 600,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	1 431 230,28	1 431 230,28
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements recus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		80 000,00	1 482 830,28	1 482 830,28
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		2 380 000,00	1 482 830,28	1 482 830,28
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 518 952,10	977 300,00	977 300,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	67 300,00	75 000,00	75 000,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	800,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	11 000,00	22 000,00	22 000,00
28184	Mobilier	6 500,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	49 000,00	53 000,00	53 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 586 252,10	1 052 300,00	1 052 300,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		1 586 252,10	1 052 300,00	1 052 300,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		3 966 252,10	2 535 130,28	2 535 130,28
+				
RESTES A REALISER N-1 (10)				80 125,00
+				
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE (10)				0,00
=				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				2 615 255,28

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R/ 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D/ 041 = R/ 041.

(10) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES													IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE													A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													IV
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					15 430 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					15 430 000,00									
10278 00596 20031804 1301/101/004 268716G 9329018 MIN523229EUR	Credit Mutuel Socit Gnrale Caisse d'Epargne Caisse d'Epargne La Banque Postale	20/02/2017 13/11/2015 28/03/2022 12/12/2013 10/12/2018	30/06/2017 01/07/2016 03/04/2022 20/12/2013 04/04/2019	30/06/2018 01/10/2016 03/07/2022 15/01/2014 01/08/2019	8 000 000,00 2 300 000,00 2 300 000,00 330 000,00 2 500 000,00	F F F F F	Taux Fixe Taux Fixe Taux Fixe Taux Fixe Taux Fixe	1,380 1,830 1,550 3,460 1,960	1,380 1,870 1,560 0,000 1,970	EUR EUR EUR EUR EUR	A T T T T	C C C P P	O O O O O	A-1 A-1 A-1 A-1 A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

PISCINE INTERCOMMUNALE - PISCINE - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuairel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					15 430 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES											IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE											A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Taux d'intérêt Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		11 942 505,98					813 629,31	188 259,82	0,00	46 816,61
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		11 942 505,98					813 629,31	188 259,82	0,00	46 816,61
10278 00596 20031804	N	0,00	A-1	6 000 000,00	14,50	F	Taux Fixe	1,380	400 000,00	82 800,00	0,00	38 851,15
1301/101/004	N	0,00	A-1	1 341 666,75	8,50	F	Taux Fixe	1,830	153 333,32	23 825,67	0,00	0,00
268716G	N	0,00	A-1	2 223 333,34	14,26	F	Taux Fixe	1,550	153 333,32	33 570,42	0,00	7 759,69
9329018	N	0,00	A-1	158 408,25	6,20	F	Taux Fixe	3,460	23 110,34	5 183,22	0,00	205,77
MIN523229EUR	N	0,00	A-1	2 219 097,64	21,33	F	Taux Fixe	1,960	83 852,33	42 880,51	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

PISCINE INTERCOMMUNALE - PISCINE - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											ICNE de l'exercice	
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice				
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
Total général		0,00		11 942 505,98					813 629,31	188 259,82	0,00	46 816,61	

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCBB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES												IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX												A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES							IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS							A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	5	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	11 942 505,98	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES											IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE											A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat			
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 720.00 €	2017-06-20

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Logiciels	2	17/06/2017
L	Frais d'études	5	17/06/2017
L	Frais de recherche et de développement	5	17/06/2017
L	Voitures	5	17/06/2017
L	Camions et véhicules industriels	8	17/06/2017
L	Mobilier	6	17/06/2017
L	Matériel de bureau électrique ou électronique	3	17/06/2017
L	Matériel informatique	3	17/06/2017
L	Matériels classiques	10	17/06/2017
L	Coffre-fort	10	17/06/2017
L	Installations et appareils de chauffage	10	17/06/2017
L	Appareils de levage-ascenseurs	20	17/06/2017
L	Appareils de laboratoire	10	17/06/2017
L	Équipements de garage et ateliers	10	17/06/2017
L	Équipements des cuisines	10	17/06/2017
L	Équipements sportifs	10	17/06/2017
L	Installations de voirie	10	17/06/2017
L	Plantations	20	17/06/2017
L	Autres aménagements et aménagement de terrains	20	17/06/2017
L	Matériel espaces verts	5	17/06/2017

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		250 000,00	250 000,00	0,00	250 000,00
Dossier contentieux des travaux de réhabilitation	0,00	31/12/2022	250 000,00	250 000,00	0,00	250 000,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		250 000,00	250 000,00	0,00	250 000,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B	814 000,00	I
	16 Emprunts et dettes assimilées (A)	814 000,00	814 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	814 000,00	814 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
	Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	814 000,00	309 406,25	1 201 949,03	2 325 355,28

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Incrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	1 103 900,00	III
	Ressources propres externes de l'année (a)	51 600,00	51 600,00
10222	FCTVA	51 600,00	51 600,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
	Ressources propres internes de l'année (b) (3)	1 052 300,00	1 052 300,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	22 000,00	22 000,00
28184	Mobilier	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	53 000,00	53 000,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	977 300,00	977 300,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 103 900,00	80 125,00	0,00	1 431 230,28	2 615 255,28

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II
Ressources propres disponibles	IV
Solde	V = IV – II (6)

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Incrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
			AQUADOME SAINT GERMAIN CERCLE DES NAGEURS DE L'OUEST TRI TEAM	Association Association Association	0,00 0,00 0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		17,00	3,00	20,00	11,00	6,00	17,00
Adjoint administratif	C	1,00	1,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	2,00	2,00	4,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	7,00	0,00	7,00	4,00	3,00	7,00
Attaché	A	3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
Rédacteur	B	3,00	0,00	3,00	1,00	2,00	3,00
Rédacteur principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		8,00	2,40	10,40	4,00	6,40	10,40
Adjoint technique territorial	C	5,00	2,40	7,40	2,00	5,40	7,40
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		8,00	5,37	13,37	1,80	10,87	12,67
Educateur territorial des A.P.S	B	7,00	4,37	11,37	1,00	9,87	10,87
Educateur territorial des A.P.S principal de 1ère classe	B	1,00	1,00	2,00	0,80	1,00	1,80
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		33,00	10,77	43,77	16,80	23,27	40,07

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

PISCINE INTERCOMMUNALE - PISCINE - BP - 2023

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 * 6 / 12$).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES					IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N					C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	ADM	368	0,00	3-3-2°	CDD
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	ADM	368	0,00	3-3-2°	CDD
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	ADM	368	0,00	3-3-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	3-3-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	3-3-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	3-3-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	3-3-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	3-3-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	3-3-2°	CDD
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	TECH	367	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	499	0,00	3-2	CDD
Educateur territorial des A.P.S	B	SP	415	0,00	3-3-2°	CDD
Educateur territorial des A.P.S	B	SP	415	0,00	3-3-2°	CDD
Educateur territorial des A.P.S	B	SP	415	0,00	3-3-2°	CDD
Educateur territorial des A.P.S	B	SP	415	0,00	3-3-2°	CDD
Educateur territorial des A.P.S	B	SP	415	0,00	3-3-2°	CDD
Educateur territorial des A.P.S	B	SP	415	0,00	3-3-2°	CDD
Educateur territorial des A.P.S	B	SP	498	0,00	3-3-2°	CDD
Educateur territorial des A.P.S	B	SP	415	0,00	3-3-2°	CDD
Educateur territorial des A.P.S	B	SP	415	0,00	3-3-2°	CDD
Educateur territorial des A.P.S	B	SP	415	0,00	3-3-2°	CDD
Educateur territorial des A.P.S	B	SP	415	0,00	3-3-2°	CDD
Educateur territorial des A.P.S	B	SP	498	0,00	3-3-2°	CDD
Educateur territorial des A.P.S	B	SP	415	0,00	3-3-2°	CDD
Educateur territorial des A.P.S	B	SP	415	0,00	3-3-2°	CDD
Educateur territorial des A.P.S	B	SP	498	0,00	3-3-2°	CDD
Educateur territorial des A.P.S	B	SP	415	0,00	3-3-2°	CDD
Educateur territorial des A.P.S	B	SP	599	0,00	3-3-2°	CDD
Rédacteur	B	ADM	415	0,00	3-3-2°	CDD
Rédacteur	B	ADM	415	0,00	3-3-2°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Rédacteur	B	SP	415	0,00	3-1	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

PISCINE INTERCOMMUNALE - PISCINE - BP - 2023

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

- 3-a^e : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
- 3-b : article 3, 2^{eme} alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
- 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
- 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
- 3-3-1^e : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
- 3-3-2^e : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
- 3-3-3^e : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
- 3-3-4^e : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
- 3-3-5^e : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
- 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
- 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
- 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
- 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
- 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
- A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 11

VOTES :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 06/04/2023

Présenté par Arnaud PERICARD (1),

A Hôtel de ville de Saint-Germain-en-Laye, le 12/04/2023

Arnaud PERICARD,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Budget primitif 2023

A Saint-Germain-en-Laye, le 12/04/2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Alexandre GAYMAY	
Arnaud PERICARD	
Benoît BURGAUD	
Christian DUSSART	
David MANUEL (pouvoir)	
Emma SADOUN	
Maria WENTHOLT	
Marie-Odette ALAIS	
Marie-Pascale TUWI	
Raphaël PRACA (pouvoir)	
Serge MIRABELLI	

Certifié exécutoire par Arnaud PERICARD (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

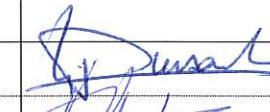
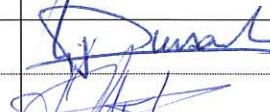
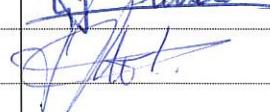
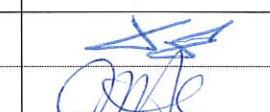
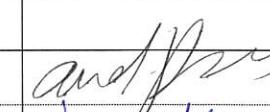
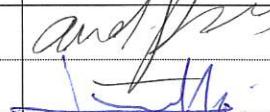
A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : Le comité syndical.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

BUDGET PRIMITIF 2023
FEUILLE DE SIGNATURES
Comité du mercredi 12 avril 2023 à 20:00

COMMUNES	NOMS	QUALITES	SIGNATURE
AIGREMONT	Alexandre GAYMAY	DELEGUE TITULAIRE	
	Emma SADOUN	DELEGUEE TITULAIRE	
	Frederic PENVEN	DELEGUE SUPPLEANT	
	Annie DONGRADI	DELEGUEE SUPPLEANTE	
CHAMBOURCY	Marie-Pascale TUVI	DELEGUEE TITULAIRE	
	Myriam GUY	DELEGUEE TITULAIRE	
	Emmanuel PUISEUX	DELEGUE SUPPLEANT	
	Armelle LEJAY	DELEGUEE SUPPLEANTE	
LE PECQ	David MANUEL (pouvoirs au nom de Raphaël Praca)	DELEGUE TITULAIRE	
	Raphaël PRACA (pouvoirs au nom de David Manuel)	DELEGUE TITULAIRE	
	Richard HULLIN	DELEGUE SUPPLEANT	
	Julie SAMPIERI	DELEGUEE SUPPLEANTE	
LE VESINET	Sabine DELPEUCH	DELEGUEE TITULAIRE	
	Louis LE MASSON	DELEGUE SUPPLEANT	
	Salma BELOUAH	DELEGUEE TITULAIRE	
MAREIL-MARLY	Christian DUSSART	DELEGUE TITULAIRE	
	Maria WENTHOLT	DELEGUEE TITULAIRE	
	Gilles MORINI	DELEGUE SUPPLEANT	
	Philippe BARDET	DELEGUE SUPPLEANT	
MARLY-LE-ROI	Benoît BURGAUD	DELEGUE TITULAIRE	
	Marie-Odette ALAIS	DELEGUEE TITULAIRE	
	Gaëlle BEAVOGUI	DELEGUEE SUPPLEANTE	
	Virginie DOUELLOU	DELEGUEE SUPPLEANTE	
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Arnaud PERICARD	PRESIDENT	
	Serge MIRABELLI	DELEGUE TITULAIRE	
	Christine BOGE	DELEGUEE SUPPLEANTE	
	Marie AGUINET	DELEGUEE SUPPLEANTE	



POUVOIR

Je soussigné(e), PRACA Raphaël, Délégué(e) du Syndicat intercommunal pour la construction et la gestion d'une piscine (SICGP), donne pouvoir à BURGAUD Benoît, ou à défaut, à, à l'effet de me représenter en tant que de besoin au **Comité de ce Syndicat** qui se tiendra le **mercredi 12 avril 2023** et de voter, en mes lieu et place, les différentes délibérations figurant à l'ordre du jour.

A,

Le Pecc
12 Avril 2023

Signature

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

POUVOIR

Je soussigné(e), M. ITAKUZI David, Délégué(e) du Syndicat intercommunal pour la construction et la gestion d'une piscine (SICGP), donne pouvoir à Hervé Ode Alou, ou à défaut, à, à l'effet de me représenter en tant que de besoin au **Comité de ce Syndicat** qui se tiendra le **mercredi 12 avril 2023** et de voter, en mes lieu et place, les différentes délibérations figurant à l'ordre du jour.

A, Le Pecq

Le 11/04/2023

Signature

BUDGET PRIMITIF 2023 – Note de synthèse

Le budget primitif, voté annuellement, constitue la prévision des dépenses et des recettes pour l'année. Le budget 2023 a été voté le 12 avril 2023 dans le respect des orientations budgétaires présentées en comité le 15 mars 2023.

Le Syndicat intercommunal pour la Création et la Gestion d'une Piscine (SICGP) a pour objet la gestion d'un Etablissement Recevant du Public (ERP) de 1^{ère} catégorie, c'est-à-dire qu'il est autorisé à recevoir plus de 1500 personnes.

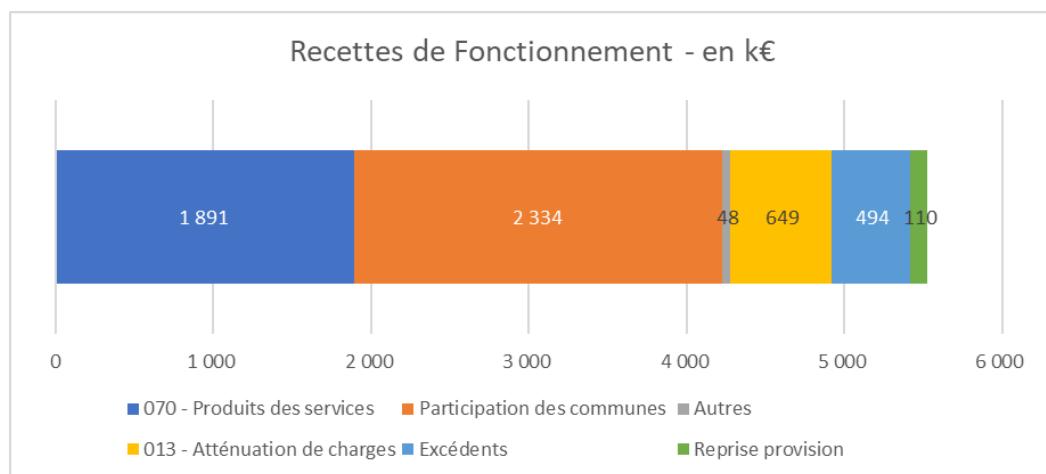
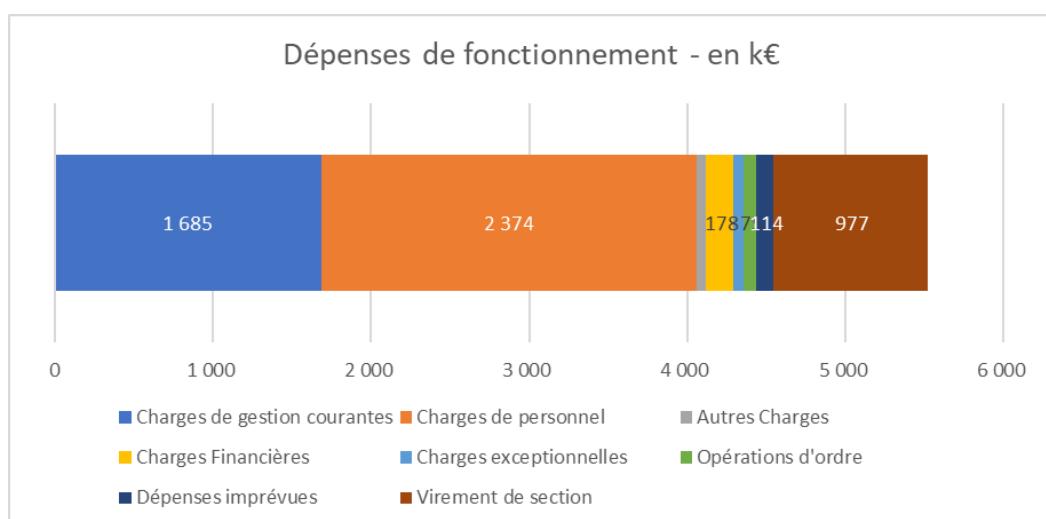
Le public est accueilli toute l'année, à l'exception d'une fermeture technique pour vidange des bassins. Au-delà de l'activité classique de natation, diverses activités sont proposées au public, telles que les bébés nageurs, l'aquabiking, l'aquagym, l'apprentissage de la natation dispensée aux écoliers du territoire et l'accueil des centres de loisirs.

Un centre de remise en forme est mis également à disposition du public : il propose un plateau de musculation, des cours de fitness à thème selon un programme fixé mensuellement, ainsi que des saunas et hammams.

Le budget 2023 a été réalisé en intégrant les résultats constatés dans le compte administratif prévisionnel 2022 du SICGP validé par le comptable public.

I. Section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement s'élève à 5 525 k€. Les dépenses et les recettes se répartissent de la manière suivante :



II. Section d'investissement

Le budget de fonctionnement s'élève à 2 615 k€.

Les dépenses et les recettes se répartissent de la manière suivante :

